

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
ATLANCIA EN DATE DU 28 AVRIL 2009**

L'an deux mille neuf, le 22 avril à 18h00

Le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Atlancia, Zone d'Activités Economiques « Le Soleil Levant » à Givrand, sous la présidence de Marietta TRICHET, Présidente

DATE DE CONVOCATION	22 avril 2009	Nombre de Délégués :	
DATE D’AFFICHAGE	22 avril 2009	- en exercice	27
		- présents	25
		- votants	26

**PRESENTS** : M<sup>me</sup> M.TRICHET, MM. L. NAULET, H. GUEDON, C.PRAUD, JF. MERCERON, JP. ELINEAU, F. BOSTVIRONIS, P.BERNARD, M. MARTINEAU, L CHAILLOT, Y. ROBIN, J. BUCHOU, A. DEULCEUX, H. BESSONNET, J. GROSSIN, A. DUPE, B. JOLLY, B. GUILBAUD, F. CHATELIER, L. PRINCE et M<sup>mes</sup> MC. CLERC, D. MALARY, I. BALANGER, C.BLANCHARD et. M. RIVALLIN

**POUVOIR** : M. M. SIRE à M. L. NAULET, M. JF. BIRON à M. H. GUEDON, M. D. MICHAUD à M. JF. MERCERON et M. JC. MERCERON à M. M. MARTINEAU.

**ABSENTS EXCUSES** : MM. M. SIRE, M. JF. BIRON, M. D. MICHAUD, M. J. BOURCEREAU, JC. MERCERON.

Monsieur Lionel CHAILLOT a été élu secrétaire de la séance.

**ORDRE du JOUR**

**I – AFFAIRES CONCERNANT LES FINANCES**

**1 – Liquidation judiciaire de la SARL Mantha** : passation des loyers impayés en créance irrécouvrable

Le Conseil de Communauté a accepté, à l'unanimité, de passer en créance irrécouvrable la somme de 76 375.44 euros relative à l'indemnité d'occupation sans droit ni titre de l'atelier relais n°1 par la SARL MANTHA pour la période du 1<sup>er</sup> août 2003 au 30 avril 2008.

**2 – Titres de recettes émis par Atlancia** : proposition d'autorisation permanente de poursuites par le receveur

Le Conseil de Communauté a décidé d'autoriser le receveur à engager, de façon permanente et totale, les actes de poursuites nécessaires au paiement des titres émis par la Communauté de Communes ATLANCIA.

**II- AFFAIRES CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT**

**3 – Mutation de Loïc BESSONNET, agent en charge des espaces verts et des déchetteries** : proposition de création d'un contrat aidé en vue d'assurer son remplacement

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, la création d'un poste de gardien de déchetteries en contrat aidé, à hauteur de 26 heures hebdomadaires, sous la forme d'un Contrat d'Avenir et de pourvoir cet emploi à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009, pour une durée de deux ans, ainsi que la création d'un emploi occasionnel

pour la période du 11 mai au 30 juin 2009 à hauteur de 30 heures hebdomadaire, rémunéré sur l'IB 297 IM 290.

### III- AFFAIRES CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### **4 – Parc d'Activités « Le Soleil Levant » à Givrand : vente d'un terrain à la Sarl MICHON**

Le Conseil de Communauté a approuvé la vente d'une parcelle d'environ 3.560 m<sup>2</sup>, sur le Parc d'Activités « Le Soleil Levant » à Givrand, au prix de 15,00 euros HT le m<sup>2</sup> (hors frais de géomètre et de notaire) à la SCI BLEU CIEL, en cours de constitution et agissant pour le compte de la SARL MICHON.

#### **5 – Maison de Dolbeau à Coëx : proposition de mise en vente du bien chez un cabinet spécialisé dans l'immobilier**

Le Conseil de Communauté a approuvé le principe de mise en vente de l'habitation et des terrains attenants, situés au Lieu-dit « Dolbeau », auprès d'un Cabinet spécialisé.

#### **6 – Difficultés du Groupe Bénéteau : information sur une réunion de travail pour la mise en place d'un fonds de soutien du Groupe à la création d'entreprise**

Le Conseil de Communauté a été informé de la tenue d'une réunion de travail avec les responsables du Groupe afin de définir les modalités d'une aide de la Société Bénéteau pour les salariés souhaitant créer leur entreprise.

### IV- AFFAIRES CONCERNANT LE TOURISME

#### **7 – Site du Moulin des Gourmands de Saint Révérend : avenant au marché d'aménagement du parking paysager**

Le Conseil de Communauté a approuvé, à l'unanimité, l'avenant, constitué principalement de l'enterrement des réseaux de gaz et d'eau potable, au marché de travaux relatifs au parking du Moulin des Gourmands, pour un montant de 1.279 euros HT (1 529.68 euros TTC).

### V- AFFAIRES CONCERNANT LE LOGEMENT SOCIAL

#### **8 – Projet de construction de 4 logements locatifs sociaux à la Chaize-Giraud : proposition d'arrêt du contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Dufour-Egraz**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, a décidé, conformément à l'article 25-2 du CCAP, l'arrêt des prestations prévues au contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec la Société d'Architecture et de Design Dufour-Egraz, domiciliée 29 rue Saint Nicolas, 85200 Fontenay le Comte, au stade de l'esquisse rémunérée à hauteur de 1.654,38 euros HT, soit 1.978,64 euros TTC.

#### **9 – Fonds de Solidarité Logement (FSL) : proposition de participation financière**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, a fixé le montant de la participation financière au budget du FSL à 4.000 euros, pour l'exercice 2009.

## VI- AFFAIRES CONCERNANT LE SERVICE TECHNIQUE

### **10 – Mise à disposition du Service Technique communautaire**

**10-1** : présentation de la méthodologie pour les programmes de voirie 2009 des Communes

Le Conseil Communautaire a été informé de la définition des travaux relevant de l'entretien de voirie et de la méthodologie de travail avec le Service Technique communautaire.

**10-2** : passation de convention de mise à disposition pour les Communes

Le Conseil de Communauté a validé, dans le cadre de la mutualisation des moyens communautaires, la passation de conventions de mise à disposition du Service Technique communautaire avec les Communes de Coëx, Commequiers, la Chaize-Giraud et Landevieille.

## COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 21 AVRIL 2009

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L.2122-22, 2<sup>ème</sup> Alinéa ;

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 mai 2008 portant sur les délégations du Conseil de Communauté au Bureau et, notamment, ses points 3 et 5 ;

### **ENVIRONNEMENT**

Le Bureau Communautaire a accepté des remises gracieuses de la Redevance Ordures Ménagères 2008 pour un montant global de 80 euros.

### **TOURISME**

Le Bureau Communautaire a approuvé la mise à jour des tarifs des nouveaux souvenirs et des droits d'entrées sur le site touristique du Moulin des Gourmands à Saint Révérend.

Le Bureau Communautaire a autorisé M. Gabriel Rondeau à faire des démonstrations de fabrication de paniers et à les exposer dans le hall d'accueil sur le site du Vélo-rail à Commequiers.